# RÉPUBLIOUE FRANCAISE

## MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTÉS

# DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES Paris, le 28 juillet 2011 Sous-direction des ressources humaines de la magistrature CIRCULAIRE □ NOTE ☑ Bureau du recrutement, de la formation et des affaires générales - RHM4 Date d'application : immédiate Tél.: 01.44.77.61.75 Fax: 01.44.77.22.11 Mél: rhm4.dsj-sdrhm@justice.gouv.fr Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés Monsieur le premier président de la Cour de cassation Monsieur le procureur général près ladite cour Mesdames et Messieurs les premiers présidents des cours d'appel Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près lesdites cours (Métropole et Outre-mer) Monsieur le président du tribunal supérieur d'appel Monsieur le procureur de la République près ledit tribunal Monsieur le directeur de l'Ecole nationale de la magistrature Madame la directrice de l'Ecole nationale des greffes POUR ATTRIBUTION Note No SJ.11.221.RHM4/28.07.2011 Référence de classement : recrutement concours/jurys/jurys concours complémentaires/ note 2011 JURYS CONCOURS COMPLEMENTAIRES doc Mots clés ENM - concours – jurys concours complémentaires Titre détaillé nomination des président et membres des jurys des concours de recrutement de magistrats du premier et du second grade de la hiérarchie judiciaire prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance statutaire décret 2001-1099 du 22 novembre 2001 Texte(s) source(s)

#### MODALITES DE DIFFUSION

ЈО 🗆

INTRANET ⊠ temporaire jusqu'au 31 mars 2012

DIFFUSION ASSUREE PAR LES CHEFS DE COURS AUX MAGISTRATS DE LEUR RESSORT

Pièce(s) jointe(s): note proprement dite et 1 annexe

BO  $\square$ 

INTERNET ⊠ et

Texte(s) abrogé(s)

Publication



Paris, le

28 JUIL. 2019

DIRECTION
DES SERVICES JUDICIAIRES

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés

SOUS DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE LA MAGISTRATURE

à

Bureau du recrutement, de la formation et des affaires générales

Monsi

Monsieur le premier président de la Cour de cassation Monsieur le procureur général près ladite cour

Mesdames et Messieurs les premiers présidents des cours d'appel Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près lesdites cours (Métropole et Outre-mer)

Monsieur le président du tribunal supérieur d'appel Monsieur le procureur de la République près ledit tribunal

Monsieur le directeur de l'Ecole nationale de la magistrature Madame la directrice de l'Ecole nationale des greffes

Objet : concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir trouver ci-joint pour information la copie de l'arrêté du 26 juillet 2011 portant nomination des président et membres des jurys des concours de recrutement de magistrats du premier et du second grade de la hiérarchie judiciaire prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance statutaire.

La Gnel de services publicaires

Xavier TARABEUX

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice et des libertés

## Arrêté du 26 juillet 2011

Portant nomination des président et membres des jurys des concours de recrutement de magistrats du premier et du second grade de la hiérarchie judiciaire prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature

## Session 2011

## Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés

VU l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature, et notamment son article 21-1;

VU le décret n°2001-1099 du 22 novembre 2001 relatif aux modalités du recrutement de magistrats prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature ;

VU l'arrêté du 22 novembre 2001 relatif aux concours de recrutement de magistrats prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature, modifié par l'arrêté du 19 avril 2011;

VU l'arrêté du 19 avril 2011 portant ouverture au titre de l'année 2011 des concours de recrutement de magistrats du premier et second grade de la hiérarchie judiciaire prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature ;

#### Arrête:

#### Article 1er

Les jurys des concours de recrutement de magistrats du premier et du second grade de la hiérarchie judiciaire prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance du 22 décembre 1958 susvisée, sont ainsi composés :

## PRESIDENTE:

Madame Edith Tissier épouse Foulon, conseiller à la Cour de cassation;

#### **MEMBRES:**

Monsieur Didier Ribes, maître des requêtes au Conseil d'Etat;

Maître Cédric Bernat, avocat ;

Maître Géraldine Cavaillé, avocate ;

Madame Geneviève Toudic épouse Créon, vice-présidente au tribunal de grande instance de Dunkerque;

Monsieur Alain Devers, maître de conférence à l'université de Lyon;

Madame Méryil Dubois, première substitute à l'administration centrale du ministère de la justice et des libertés détachée au Ministère du travail, de la solidarité et de la fonction publique ;

Monsieur Patrice Hoang, professeur de droit à l'université d'Orléans;

Monsieur Bruno Karl, président du tribunal de grande instance de Pau;

Madame Marie-Christine Leprince épouse Nicolay, conseillère à la cour d'appel de Rouen;

Monsieur Eric Maulin, professeur de droit à l'université de Strasbourg.

#### **Article 2**

Dans le cas où la présidente des jurys se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission, elle serait remplacée par Monsieur Didier Ribes, maître des requêtes au Conseil d'Etat.

#### Article 3

Le présent arrêté sera affiché et notifié au directeur de l'Ecole nationale de la magistrature qui sera chargé de son exécution.

Fait le 26 juillet 2011

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, par délégation :

Le Chef de service, adjoint à la directrice des services judiciaires

Xavier TARABEUX